

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-DC-22**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un espace suffisamment grand pour accueillir les 902 candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité des concours de rédacteur territorial le 16 octobre 2025.

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de la conclusion d'une convention relative à la réservation du Parc des expositions de Dreux entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président M. Bertrand MASSOT

Et

La ville de Dreux, représenté par le conseiller délégué à la jeunesse, aux loisirs et au Parc des expositions, pour le maire et par délégation, M. Yucel KISA

Article 2 : Le présent contrat a pour objet la location du Parc des expositions de Dreux, afin d'organiser le 16 octobre 2025 les épreuves d'admissibilité des concours de rédacteur territorial- session 2025.

Article 3 : Le prix de la location du Parc des expositions de Dreux s'élève à 7.729,80 €.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 13 octobre 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi en
Préfecture le : **14 OCT. 2025**
La Directrice générale, par
délégation,
Gabrielle BARRETT-JACQUET